Salaire alternance

Par ALEXANDRE 76

Bonjour Madame,Monsieur

Je vous explique ma situation en bref je suis depuis février 2022 en contrat d'apprentissage contrat 39h j'ai réalisé mon master 1 et là je suis en master 2 jusqu'à fin août (dans la même entreprise).

Je suis payé 1016 par mois en 39h, on m'a ouvert les yeux depuis mars avril dernier je demande à mon école de m'aider à répondre à ma demande et à me dire si mon salaire est normal mais la personne en charge du dossier ne répond jamais depuis 1 ans avec des relances chaque mois.

Les personnes de la classe sont tous pour la plupart à 1200-1300 en contrat 35h eux même me disent que c'est pas normal que j'ai un salaire si bas.

Je viens vers vous pour savoir quelle salaire je devrais toucher ou si le cas échéant mon salaire est bon ?

Merci à vous.

Cordialement,
Alexandre

Par kang74

Bonjour

Déjà 1016e de salaire cela ne veut rien dire : parle -t-on en net , en brut ?
Ensuite depuis combien d'années êtes vous en apprentissage ? Votre âge ?

Vous trouverez sur ce lien les % de minimum garanti qui dépendent aussi de votre convention collective (qui n'est pas forcément la même que celle de vos camarades, qui n'ont peut -être pas le même age non plus .)
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918/personnalisation/resultat?lang=&quest0=0&quest=]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918/personnalisation/resultat?lang=&quest0=0&quest=[/url]

Si vous y voyez une anomalie, je vous conseille d'attendre la fin du contrat(= diplôme) pour faire valoir vos droits.
M'enfin au vue de la somme annoncée je ne suis pas sure que votre employeur vous doive plus que ce qu'il ne vous donner .
PS : ce n'est pas à l'école de vous aider à connaître vos droits et à les faire valoir : vous êtes salarié !!Vous êtes majeur !
Seul vous êtes en charge de votre contrat de travail
Donc avant de réclamer, plusieurs fois , des choses, peut être serait plus pertinent/prudent de savoir si on est en droit de les réclamer .

Par ALEXANDRE 76

Bonjour,

Merci pour votre réponse, effectivement c'est pour cela que je me suis permis de relancer mon école avant d'en parler à mon entreprise.

Malheureusement je n'ai pas trouvé un site qui me permet de voir clair pour mon salaire, malgré mes nombreuses recherches.

J'ai 22 ans et mon salaire brut c'est du net comme c'est de l'alternance.

Je suis en master 2 mais je ne sais pas dans quelle grille mon salaire doit être parce que pour l'alternance il y'a trois grilles 1er année, 2 ème année et 3 ème année.

A partir du moment où je sais dans quelle grille je suis, je vais savoir si mon salaire est juste.

Merci à vous d'avoir pris le temps de me répondre.

Je vous souhaite une bonne journée.

Cordialement

Par kang74

effectivement c'est pour cela que je me suis permis de relancer mon école avant d'en parler à mon entreprise.

Je vous ai expliqué que vous n'avez pas à lancer ou relancer votre école à ce sujet .
Vous tapez " contrat d'apprentissage salaire " sur votre moteur de recherche : vous avez l'info !

Et bien évidemment on ne réclame rien sans s'assurer d'être en droit de réclamer.

Ben on parle d'année en apprentissage : depuis combien de temps être vous en apprentissage ? c'est votre deuxième année ?C'est votre première année ?
Quelle est votre convention collective ?
Quel est le montant brut de votre fiche de paie (y a pas de retenue entre le montant du début et le net à payer ?)
Vous avez 3 ans après avoir constaté que vous n'avez pas été assez payé pour faire valoir vos droits .